

risques de catastrophe à l'échelle mondiale. Son intérêt réside dans le fait qu'il propose d'identifier les données nécessaires aux prises de décisions dans ce domaine aux niveaux local, national, et international, de contribuer au processus d'élaboration de modèles internationaux de risques de catastrophe.

1.2 Plan du rapport

Le chapitre 1 est divisé en trois sections. La première section présente les objectifs du rapport en soulignant l'importance de la prévention des risques de catastrophe dans la réalisation des Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire. La deuxième section situe le rapport dans le contexte des recherches menées dans ce domaine en proposant un glossaire de la terminologie utilisée et des commentaires sur les liens existant entre les projets contenus dans cette étude et ceux entrepris par différents organismes internationaux. La troisième section donne un bref aperçu du cadre conceptuel de l'élaboration du rapport et examine la relation qui existe entre les risques de catastrophe et le développement.

Le Chapitre 2 examine les résultats de l'IRC. Il s'agit de la première étape vers l'élaboration d'un instrument qui permettra d'évaluer l'état du développement et le niveau du risque de catastrophe. Tout en imprégnant un élan au processus d'élaboration de modèles internationaux de risques de catastrophe et de vulnérabilité, cet examen identifie les principales lacunes dans ce domaine et indique les mécanismes internationaux nécessaires à la collecte des données.

Le chapitre 3 se penche sur les processus de développement qui contribuent aux risques de catastrophe, tels qu'ils sont définis par l'IRC. Il permet également d'examiner les facteurs qui contribuent aux risques de catastrophe mais qui ne peuvent être inclus dans l'IRC en raison du manque de données internationales. Peut-être que le meilleur exemple à citer à cet égard est le rôle crucial de la gouvernance qui n'est pourtant pas inclus dans l'IRC. Ce chapitre donne également des exemples des pratiques optimales de réduction des risques de catastrophes qui ont été adoptées dans le cadre du développement. Il contribue ainsi au nombre croissant d'études sur les pratiques optimales dans ce domaine, y compris les examens entrepris par la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ISDR), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), et le Département de développement international du Royaume Uni (DFID).¹

Le chapitre 4 revient sur les principaux besoins, identifiés dans le chapitre 1, pour que la réduction des risques de catastrophe soit bien intégrée dans les politiques de développement. En se basant sur les différents arguments

examinés précédemment et sur les informations figurant dans les chapitres 1 et 2, ce chapitre contient les principales recommandations concernant les politiques à élaborer en vue d'une meilleure gestion des risques de catastrophe.

L'annexe technique énonce clairement la méthodologie utilisée par l'IRC pour identifier les facteurs de vulnérabilité et les modèles nationaux d'évaluation des niveaux de risques de catastrophe. Il faut noter que des progrès ont été accomplis au niveau de l'élaboration d'un IRC aux aléas multiples.

Le cadre conceptuel du risque de catastrophe qui est utilisé dans le rapport est présenté brièvement dans le chapitre 2. Un glossaire officiel de la terminologie est présenté à la fin du rapport. Toutefois, il convient de mentionner ici ces termes clés :

Le terme catastrophe naturelle renvoie aux résultats de la combinaison de l'action des aléas naturels et de la vulnérabilité humaine, la réponse apportée par les gouvernements détermine l'ampleur et la sévérité des dommages causés.

Les aléas naturels sont les processus ou les phénomènes qui se produisent dans la biosphère susceptible de faire différents dégâts, et qui peuvent être évités si des activités humaines comme l'urbanisation arbitraire et la dégradation de l'environnement sont évités.

La vulnérabilité humaine est l'ensemble de conditions ou de processus résultant de facteurs matériels, sociaux, économiques, et environnementaux, qui accentuent la sensibilité d'une communauté à l'impact des aléas. La vulnérabilité humaine comprend la nature des systèmes économiques et sociaux, l'état de santé des communautés, l'état de l'infrastructure d'un pays donné et les actifs en matière d'environnement. Alors qu'il est possible d'examiner séparément ces différents aspects de la vulnérabilité des systèmes humains, le rapport préfère dresser un tableau général de la vulnérabilité humaine.

La capacité de prévention est la manière dont des populations et des organisations utilisent leurs ressources de manière préventive afin de limiter les pertes en cas de catastrophe. A cette capacité peut s'ajouter la capacité d'adaptation, qui renvoie à la responsabilité de la société de revoir ses activités et d'élaborer des politiques de développement en vue de minimiser les risques de catastrophe.

1.3 Augmentation des pertes dues aux catastrophes

Depuis 25 ans, le nombre de catastrophes naturelles et l'ampleur de leurs incidences sur le développement économique et humain ne cessent d'augmenter chaque année. Bien que les documents disponibles remontent à